



Caution solidaire pour un appartement locatif

Par **jp Brioude**, le **02/06/2008** à **11:32**

Bonjour,

je me suis porté cautionneur solidaire pour deux locataires en novembre 2006. suite à une séparation du couple l'un d'eux a quitté le domicile et a prévenu la régie par courrier recommandée l'informant de son départ. j'ai aussitôt envoyé une lettre recommandée à la régie lui indiquant mon désir de me désengager de ma caution solidaire par courrier avec ar, demandant à la régie de faire un nouveau bail pour la locataire restante (aucune réponse de la régie). La locataire restante ne paye plus ses loyers depuis mars 2008 et j'ai reçu une mise en demeure de payer. que m'était il possible de faire ?
merci je ne vous cache pas que je ne sais plus quoi faire
cordialement